

## Annexe 3 : Fiche de synthèse du projet

**Appel à Propositions « animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole » 2019**

Montant global : 123 759.00 €

Subvention CASDAR demandée : 99 007.20 €

### (Titre du projet)

**Plateforme PROAPI : prévision analyse simulation des projets apicoles**

#### Organisme chef de file :

Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Maison régionale de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges – Boulevard des Arcades – 87 060 LIMOGES cedex 2.

#### Chef de projet :

Chargé de mission CRA NA et animateur du Comité régional de filière apicole en Nouvelle-Aquitaine (COREFI Apiculture). Jérôme HEBRAS - 05 55 10 37 85 - 06 85 21 65 61 – [jerome.hebras@na.chambagri.fr](mailto:jerome.hebras@na.chambagri.fr)

#### Partenaires :

- les trois Chambres départementales d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine : Charente-Maritime, Haute-Vienne, Dordogne,
- L'Association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine (ADA NA),
- Le Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes spécialisé en apiculture en Nouvelle-Aquitaine (CFPPA de Venours dans la Vienne),
- L'ITSAP Institut Technique de la Santé de l'Abeille et de la Pollinisation (prestataire du projet pour le compte du Chef de file).

Partenaires techniques complémentaires (non financiers) :

- ADA France : groupe de travail installation,
- Réseau des centres de formations apicoles en Nouvelle-Aquitaine,
- Chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine (hors du partenariat financier)
- Réseaux des AFOCG de Nouvelle-Aquitaine,
- Interbio Nouvelle-Aquitaine.

#### Site internet du projet :

Production d'une plateforme d'outils méthodologiques et d'aide à la décision pour les projets en apiculture (installation, développement d'exploitations ou ateliers apicoles, transmission d'exploitations apicoles).

### **Objectifs :**

- Co-construire avec les apiculteurs des outils pour être plus performant dans son métier de conseiller et être force de propositions dans les décisions à prendre dans la vie professionnelle apicole ((porteur de projet / exploitations « rythme en croisière » qui souhaitent évoluer (réaliser des investissements, s'associer...) ou en « difficulté », et pour phase de transmission),
- Améliorer la professionnalisation des entreprises apicoles pour sortir du manque visibilité / de recul des apiculteurs (en règle générale) sur leur projet (installation / investissement / main d'œuvre / stratégie de commercialisation / diversification d'ateliers apicoles / reprise – transmission / impact changement d'itinéraires techniques : AB, élevage / renouvellement, ...),
- Assurer la diffusion et la transférabilité des résultats auprès des apiculteurs et des porteurs de projet.